

# SNUipp Val d'Oise

## Infos

n° 133 sup 1 novembre 2009



### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le vendredi 6 novembre 2009

# 24 NOVEMBRE



# GREVE

Voir page 2

## Réunions d'information syndicale

Le SNUipp Val d'Oise organise, en novembre et décembre, plus d'une dizaine de réunions d'information syndicale à travers différents secteurs du département.

Tous les collègues du Val d'Oise qui assisteront à une de ces réunions se verront remettre par le SNUipp une attestation de présence qui leur permettra de récupérer ces 3h sur : les animations pédagogiques, les concertations, la journée de solidarité. Le SNUipp appelle les collègues à participer massivement aux réunions d'information syndicale. Dans la période actuelle, la réussite de ces journées est un enjeu important.

C'est une réponse aux tentatives de limiter l'exercice effectif du droit syndical et c'est l'occasion de réagir collectivement aux nombreux problèmes rencontrés par les écoles lors de cette rentrée et aux projets désastreux sur le budget 2010.

Il s'agit de débattre de la réalité que nous vivons, des transformations en cours dans notre métier et des actions à construire pour défendre les services publics, le service public d'éducation, les salaires, les retraites, la protection sociale.

### Mercredi 18 novembre

Cergy	Maison des syndicats
Argenteuil	Espace Mandela
Sarcelles	Ecole Kergomard

### Mercredi 25 novembre

Goussainville	Ecole Y. De Gaulle
Ecouen	Maison des associations
Hautil	Ec. les Eguerets Jouy leM.

### Mercredi 9 décembre

Bezons	Salle à confirmer
Garges	Salle à confirmer
Persan	Salle à confirmer

### Mercredi 16 décembre

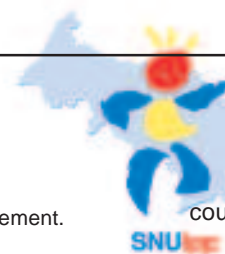
Montigny	Ecole Van Gogh
Montmagny	Salle à confirmer

### Sommaire

Edito	p 1
Grève du 24/11	p 2
Fiche promotion	p 3
Bulletin d'adhésion	p 4

INFOS SUR :  
<http://95.snuipp.fr>

Ce bulletin est adressé aux syndiqués et aux écoles du département.



SNUipp FSU  
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

site : <http://95.snuipp.fr>

# Mardi 24 novembre : grève dans l'éducation

**Budget, salaires, exercice du métier, formation des maîtres... L'École n'est pas au beau fixe. Le SNUipp et la FSU appellent à une journée de grève le mardi 24 novembre, et à débattre des suites à donner à cette action.**

Le projet de budget 2010 reste toujours marqué par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Une décision du président de la République qui soulève de plus en plus d'opposition dans l'opinion publique. Alors que la crise a conduit nombre de révisions des politiques, ce dogme restera-t-il intouchable alors qu'il frappe de plein fouet l'Éducation nationale ? Une Éducation nationale qui affichera un déficit record de 16 000 postes en moins. L'école, pour sa part, après les remises en cause de la réussite de tous (RASED, Maternelle, Aide personnalisée...) et la déstabilisation professionnelle provoquée par Xavier Darcos, ou encore la tentative de mise en place des Epep, voit disparaître 9182 postes de PE2. Cette mesure, consécutive de la réforme de la formation et du recrutement, touche directement aux décharges de direction et aux stages de formation continue.

Ces suppressions ne seront pas contrebalancées par la création de 2 182 emplois que le ministre affiche au titre de l'évolution démographique (+ 5 766 élèves attendus à la rentrée prochaine).

Pourtant, l'an dernier, alors que le nombre d'élèves augmentait, le ministère n'a pas utilisé tous les emplois budgétaires programmés. Selon la loi de finance, 1 232 postes n'ont pas été consommés.

Un récent sondage BVA-PEEP indiquait que 51 % des parents d'élèves interrogés jugeaient négativement la politique éducative du gouvernement. Avec en plus la baisse drastique de plus de 50% des crédits pédagogiques. C'est la poursuite d'une logique d'appauvrissement de l'école qui se poursuit, génératrice de détérioration des conditions d'exercice du métier.

L'exact opposé de l'enthousiasme des participants à l'université d'automne du SNUipp. Des salles combles, une passion pour l'école et une recherche de toutes les transformations nécessaires pour construire une école de la réussite de tous. Ces ambitions rendent d'autant plus vives les exigences en matière de formation tout comme la nécessité de créer des postes pour faire face à la hausse des effectifs, transformer l'école avec plus de maîtres que de classes, enrichir toute la palette culturelle de l'école.

**Mille fois oui, l'avenir des élèves comme la formation ou la reconnaissance de qualification des enseignants appellent un engagement du plus grand nombre dans la journée de grève du 24 novembre.**

**Infos sur <http://95.snuipp.fr>**

## Calendrier prévisionnel des CAPD

### 19 novembre 2009

Avantage spécifique d'ancienneté (Liste des ayants droit)  
Promotions (Instituteurs et PE)  
Formation continue (désignation des stagiaires)

### 10 décembre 2009 (groupe de travail)

Règlement du mouvement à titre définitif  
Congés formation : orientations

### 11 février 2010

Liste d'aptitude à la fonction de directeur d'école  
Avancement à la hors classe (1ère partie)  
Départs en formation diplôme de directeur d'établissement d'éducation adapté et spécialisé et de psychologue scolaire.

Echanges franco-allemands

Stages à l'étranger

Mouvement Interdépartemental : bonification de 500 points, barèmes

Liste d'aptitude aux fonctions de conseiller pédagogique de circonscription, et de référent.

### 11/03/2010

Recrutement sur postes de direction d'établissement spécialisé

Départs en stages CAPA-SH

Disponibilités

Information sur le conseil mobilité carrière

Départ en congé de formation

### 01 avril 2010

Mouvement intradépartemental :

Codification des fiches de vœux :

\* prioritaires de mesures de carte

\* priorités médicales

\* candidats sur postes de conseillers pédagogiques, référents, directeur spécialisé.

### 11 mai 2010

Temps partiels

Mouvement intra départemental

Liste d'aptitude Professeur des Ecoles

Avancement à la hors classe (2ème partie)

### 27 mai 2010

Réaffectations et affectations provisoires sur postes spécifiques : ASH, DIR, EDV, CLIN

Réaffectations TRS et TDEP

Affectations priorités médicales à titre provisoire

Mouvement Interdépartemental : ajustement phase complémentaire (exeat-ineat)

### 24 juin 2010 (groupe de travail)

Mouvement intradépartemental : affectations à titre provisoire

Affectation des T1

### 01 juillet 2010 (groupe de travail)

Mouvement intradépartemental : affectations à titre provisoire (suite)

## Permutations informatisées

**Participation du 19 novembre au 8 décembre**

*Dossier spécial sur <http://95.snuipp.fr>*

# Promotions

Vous êtes  **Professeur des Ecoles** pour l'année scolaire 2009/2010  
 **Instituteur (trice)** pour l'année civile 2010

## DERNIERE PROMOTION

- échelon :  
- date :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :

**POUR LES NON SYNDIQUES,  
JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBREE  
POUR LA REPONSE !**

ne rien inscrire dans cette case

## VOUS N'ETES PAS PROMOUVABLE

PROCHAINES PROMOTIONS POSSIBLES :

choix :

mi choix :

ancienneté :

## VERIFICATION DE VOTRE BAREME

- Note obtenue avant le 31/08/2009 :

- date d'inspection : \_\_\_\_\_

*Dans la limite  
de la grille de notation  
départementale*

- correctif de note :  
(plafonné à 19)

- ancienneté générale des services :

au 31/12/09 (année/mois/jours) pour les instituteurs (trices)  
au 31/08/09 (années/mois/jours) pour les professeurs des écoles

**TOTAL DU BAREME**

Ne rien inscrire dans ces cadres

La CAPD des promotions doit se réunir le 19 novembre 2009 pour les professeurs des écoles et les instituteurs. Les 8 délégués du SNUipp 95 seront présents lors de cette commission pour le contrôle et la transparence des opérations. Les renseignements que vous noterez sur cette fiche seront confrontés à ceux de l'administration. S'il y a désaccord, nous demanderons des vérifications et des corrections. A l'issue de la Commission Paritaire, nous vous informerons, par retour de courrier, des résultats. Un bilan global aux écoles est envoyé dans les jours qui suivent précisant le barème des derniers promus. Le travail des commissaires paritaires a quatre phases : contrôler, faire corriger, siéger, informer.

**Une fiche promotion  
est disponible sur le site**

<http://95.snuipp.fr/promo95.html>

## COMMENT CALCULER SON BAREME ?

Barème :

**AGS + Note + Correctif (si nécessaire)**

Correctif (plafonné à 19):

si note < 3 ans = 0  
de 3 à 5 ans = 1 point  
de 5 à 7 ans = 1,5 point  
+ de 7 ans = 2 points

*Dans la limite  
de la grille de notation  
départementale*

**AGS :** l'année correspond à 1 ; chaque mois correspond à 1/12 (soit 1 mois = 0,08 ; 2 mois = 0,16 ; 3 mois = 0,24 ; 4 mois = 0,33 etc) (dont les années d'Ecole Normale ou l'année de PE2 à l'IUFM + les services validés).

En cas d'égalité de barème, les discriminants sont : 1 AGS, 2 Age, 3 Note.

**Retourner à**

SNUipp Val d'Oise  
26 Rue F Combe

95014 CERGY CEDEX

Fax : 01 30 32 39 12



# BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

**S**  
**N**  
**U**  
**i**  
**p**  
**p**  
 (FSU)  
**95**  
**A**  
**D**  
**H**  
**E**  
**S**  
**I**  
**O**  
**N**  
**2**  
**0**  
**0**  
**9**  
**/**  
**2**  
**0**  
**1**  
**0**

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.  
 Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

**La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2010.**

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

## COTISATIONS 2009/2010

échelon	insitt.	prof. écoles	
		prof. écoles	hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 •  AE, AVS, EVS : 50,00 •
- PE2, Retraités : 94,00 •  Mi temps : 75•
- Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
- PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :  
 Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise  
 Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).  
 Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)  
 Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

### TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom  
 adresse  
 Code postal Ville

### COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet  
 N° de compte Clé  
 Date Signature

### AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR  
 405.975

**ORGANISME CREANCIER**  
 SNUipp Val d'Oise  
 26 rue Francis Combe  
 95014 CERGY CEDEX

### Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

**C'est décidé, je me, tu te, nous nous syndiquons...**

**Sans syndicat pas d'informations...**

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

**SNUIPP**

**F**  
**S**  
**U**